

Demande de congé à faire parvenir 1 mois avant à l'IA.
Avant le 6 mars 2018.

Nom et prénom : M. l'Inspecteur d'académie
Fonction : sous couvert de l'IEN
Ecole :
Commune :

Monsieur l'Inspecteur d'académie

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la maison des syndicats de **Valence le vendredi 6 avril 2018 de 9h à 16h30.**

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale).

A.....

Le.....

Signature